



## **Procès-verbal de l'assemblée générale du 30 août 2016**

salle de *La Bretèche*, Place du Château à Nyon

Présidence: M. Claude Guenot.

M. Guenot ouvre la séance à 18 h. en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

La liste des excusés est la suivante : Madame Danielle Glatz et Monsieur Jean Favre

La liste des présences (outre le comité) est la suivante : Mesdames Mary Kehrl-Smyth, Micheline Rusterholz et Isabelle Loup.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 septembre 2015
2. Activités 2015-16
3. Exercice financier 2014-2015
4. Rapport des vérificateurs des comptes et adoption des comptes
5. Election des vérificateurs des comptes
6. Election du comité
7. Cotisation et finances d'inscription aux cours
8. Programme des cours 2016-17
9. Révision des statuts
10. Propositions individuelles et divers.

Celui-ci n'appelle pas de commentaires.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 septembre 2015**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Activités 2015-16**

Cette année 24 cours, conférences et sorties étaient programmés. Il a fallu en annuler 6 en raison du trop peu d'inscriptions – par comparaison à 4 cours supprimés en 2014-15. Par contre d'autres cours/conférences/visites ont connu beaucoup de succès (Mme Roche, Messieurs Loi Zedda, Bucher, Armellino/Eisler, Aellen, Krähenbühl ainsi que la visite de l'orchidarium). Les cours à un nombre limités de personnes ont fait le plein. En ce qui concerne le nombre de participants ils ont été 100 de moins que l'année précédente.

Constats :

- a) pour les cours de langues il semble y avoir peu de public potentiel (concurrence des écoles-clubs)
- b) les gens sont réticents à s'inscrire à des cours sur un trop grand nombre de séances
- c) les conférences en relation avec l'actualité rencontrent du succès
- d) on a un public fidèle qu'on retrouve dans les différents cours et conférences
- e) les premiers cours en septembre ont un peu de difficulté à démarrer

Au niveau de la publicité, on a essayé de se faire connaître un peu plus – distribution des programmes, affichage de banderoles, publicité dans le journal etc...

Le comité a travaillé à la réactualisation des statuts et réclarifié les différents cahiers des charges.

De jeunes graphistes ont été contactés dans l'idée de relooker notre programme. Le nouveau look a été repoussé à l'année suivante.

Le comité s'est aussi posé la question de savoir comment attirer de nouveaux membres. Pour l'instant ils n'ont pas d'avantages particuliers. Faudrait-il envisager une réduction pour les cours, rendre obligatoire le statut de membre pour participer aux cours ?

Le président remercie les membres du comité pour leur travail.

### **3. Exercice financier 2015-16**

Rapport de la trésorière.

- Nous avons reçu de plus gros subsides que l'année dernière car il y a eu plus de participants aux cours en 2014-15. L'année prochaine les subsides seront moins importants au vu de la diminution du nombre de participants aux cours.
- Il a été décidé de rembourser les intervenants pour leur trajet au prix du demi-tarif cff plutôt qu'au kilomètre.
- Les frais de location de salle sont souvent déplacés en juillet. La commune de Gland nous prête gracieusement une salle pour les cours d'anglais.
- La provision pour l'achat d'un ordinateur et/ou de mobilier a été annulée.
- Le bénéfice net est de frs 406.36
- Les cours font un bénéfice de frs 989.-

### **4. Rapport des vérificateurs des comptes et adoption des comptes**

Mme Micheline Rusterholz lit son rapport. Les comptes sont adoptés.

### **5. Election des vérificateurs**

Mme Rusterholz souhaite arrêter. En remplacement, Mesdames Loup et Kehrli-Smyth sont élues vérificatrices des comptes à l'unanimité.

### **6. Election du comité**

Trois membres démissionnent : Isabelle Loup, Elly Ravay et Christine Bertoncini. Isabelle Loup remercie et parle de son plaisir à participer aux cours. Deux nouveaux membres sont élus à l'unanimité : Messieurs Lan Nguyen et Ian Green. Le comité est constitué de 11 personnes.

### **7. Cotisation et finances d'inscription au cours**

Il est décidé de maintenir la cotisation à frs 20.- par personne. Il n'y a pas de changement dans le prix des cours. Ceux-ci doivent rester accessibles à un prix raisonnable.

### **8. Programmes des cours 2016-17**

L'offre est très riche pour cette nouvelle année. Une grande conférence de rentrée a été organisée et des flyers seront distribués pour faire de la publicité. Des suggestions pour le nouveau programme sont bienvenues. Il est évoqué la possibilité de prendre contact avec l'International Women's club et également la TV locale pour gagner plus de participants.

## 9. Révision des statuts

Les anciens statuts datant de 1989, il devenait nécessaire de les revoir.  
Présentation des nouveaux statuts par le président. Ils comportent 6 chapitres.

### Chapitre I – Constitution et buts

art. 2 : rappelle que le siège social est à Nyon.

art. 3 : liste des différents domaines des cours. Rappel de l'indépendance de l'association.

### Chapitre II - Membres

art. 4 : renseigne sur comment devenir membre.

### Chapitre III Ressources

art. 8 : le montant de la cotisation n'est pas mentionné pour éviter de devoir revoir les statuts en cas de changement.

### Chapitre IV Organes de l'organisation

art. 11 : toutes les compétences sont listées. Les vérificateurs de compte sont élus pour deux ans. Election de trois délégués pour représenter l'association à l'assemblée générale de la Fédération.

art. 13 : le comité est formé de 5 membres au moins. Le président, le trésorier et le secrétaire (bureau exécutif) sont élus pour deux ans et rééligibles deux fois. Une dérogation peut être accordée.

art. 14. : il n'est pas nécessaire de convoquer chaque fois le comité. Le bureau exécutif peut gérer une partie des tâches.

### Chapitre V – Commission de vérification des comptes

art. 16 : formée de deux représentants et un suppléant

### Chapitre VI - Dissolution et liquidation

rien de changé par rapport aux précédents statuts mais discussion autour de que faire de l'argent en cas de dissolution. Si on le donne à une œuvre de bienfaisance les fonds disparaissent tout de suite, si on les remet à la FUP, l'argent est gardé 5 ans et, si l'occasion se présente, l'organisation peut renaître.

Il faut ajouter dans les statuts que « les nouveaux statuts remplacent les précédents statuts au 31 août 2016 ».

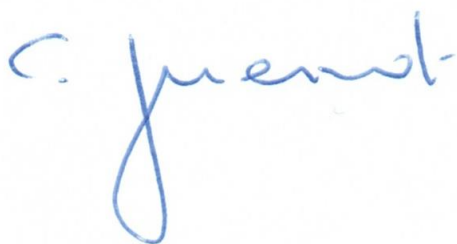
Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

## 10. Propositions individuelles et divers

Il n'y a pas de propositions.

Claude Guenot clôt la séance à 19h30 et invite le comité à un repas dans un restaurant nyonnais tout proche.

Le président :



La secrétaire du jour :

